



CAMI DE ROUNDO

Le magazine de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



Souvenir du 3 février 2015 - Photo prise par Claude Lafon



Bonne année 2025

Venez nombreux partager un moment convivial
lors de la cérémonie des vœux
le vendredi 24 janvier à 19h00
à la salle des fêtes



INFOS MUNICIPALES :

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux	4
Séance du 10 juin 2024	4
Séance du 16 septembre 2024.....	5

ACTUALITÉS MUNICIPALES :

Cérémonie de la Victoire et de la Paix 11 novembre 1918	8
Contexte Historique :	8
Cartes électeurs des jeunes de 18 ans	9
Incivilités.....	9
Goûter de Noël : un moment convivial pour les aînés Montesquiens	9
Cimetière : procédure de rétrocession des tombes.....	10
Adressage : révision sur la commune.....	11
École Marius Isar	12
▪ École : sortie à la halle aux grains.....	12
▪ Alae : activité handball	12
Portrait de Magali, cuisinière de la cantine scolaire de Montesquieu-Lauragais	13
Cantine : repas de Noël	14
La bibliothèque municipale	14
News de nos amies 4L TROPHISTES	14

INFOS DIVERSES :

Compostage : initiative de Terres du Lauragais	15
Canalathlon 2024.....	16

ASSOCIATIONS :

Le comité des fêtes	17
Gymnastique Montesquirienne.....	17
Association de Danse SD SWING	18
Les Amis du Thé Dansant.....	18
Association des parents d'élèves	19
Briqu'A Bras.....	20
Théâtre	21
Ensemble William Maurer	21

INFOS VILLAGE :

Professionnels du village	22
État civil pour l'année 2024.....	23

Directrice de la publication : Nathalie FAURÉ

Membres : Emilie POUZAC, Raymond ANDOUARD, Abdelrani MAHCER, Julien TSOUGAS



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser nos vœux les plus chaleureux à l'aube de cette nouvelle année. Que 2025 soit pour vous et vos proches une année de bonheur, de réussite et de santé.

Comme vous le savez, le gouvernement avait pris la décision de réduire significativement les budgets attribués aux mairies. L'année 2025 s'annonce donc comme celle des économies. À l'heure où j'écris ces lignes, le montant exact de notre budget est encore inconnu.

Nous souhaitons également vous informer de l'évolution de la **procédure d'abandon du cimetière**, ouverte depuis le 16 octobre dernier. Les avis de constatation d'abandon ont été établis, et des panneaux informatifs ont été placés devant chaque concession concernée. Ces derniers expliquent la procédure en cours et invitent les familles à se rapprocher de la mairie pour toute question.

Nous regrettons profondément que certaines personnes aient pris l'initiative déplacée de retirer ces panneaux. Qu'ils sachent que cela n'interrompt en rien la procédure : si aucun entretien n'est effectué, les concessions seront reprises courant 2026.

Par ailleurs, je souhaite la bienvenue à **M. David Farge**, qui rejoint notre commune en tant que nouveau directeur de l'école **Marius Izar**. Nous lui adressons tous nos vœux de succès dans ses fonctions, en espérant qu'il s'épanouira pleinement dans cette mission essentielle auprès de nos enfants.

Restons unis et mobilisés pour le bien-être de notre commune.

Bonne et heureuse année 2025 à toutes et à tous !

Rani MAHCER

Extraits des procès-verbaux de conseils municipaux

Les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet et en mairie dans leur intégralité

Séance du 10 juin 2024

Pouvoirs :

N. Fauré a donné pouvoir à E. Pouzac

C. Bandiera a donné pouvoir à R. Andouard

P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer

Conseillers absents excusés : A. Criado, B. Larroche, J. Tsougas

Secrétaire de séance : E. Pouzac.

Approbation du compte rendu du 08 avril 2024

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-17 : Vote du tarif de la cantine 2024 -2025

Les charges imputables au fonctionnement de la restauration scolaire ont augmenté en 2023/2024. Le taux d'inflation 2024 de 2% contribue à cette hausse des coûts. De plus afin de monter en qualité, entre deux périodes de vacances les menus sont envoyés à une diététicienne afin de garantir des repas plus variés et plus équilibrés. Les pâtisseries sont maintenant faites maison.

Pour toutes ces raisons la commission aux affaires scolaires propose donc d'appliquer une augmentation du tarif de la cantine pour 2024-2025 selon le taux d'inflation 2024 de 2 %. Pour rappel, il n'y avait pas eu d'augmentation sur l'année scolaire 2023 – 2024. Le prix du menu pour les familles ayant le quotient familial le plus élevé reste inférieur au coût réel du repas.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-18 : Vote du tarif ALAE 2024 -2025

La commission aux affaires scolaires propose de ne pas augmenter les tarifs ALAE pour l'année 2024 – 2025. En effet, le fonctionnement de l'ALAE reste identique à l'année dernière.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-19 : Vote du règlement intérieur périscolaire 2024 -2025

La commission des affaires scolaires présente au conseil municipal, le nouveau règlement intérieur périscolaire pour l'année 2024 – 2025. Les noms de la directrice de l'ALAE et de la cantinière ont notamment été mis à jour.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-20 : Demande de subvention rénovation du parc de jeux

Une demande de subvention doit être demandée auprès du Conseil Départemental. En effet, certaines installations sont à rénover. Sur les jeux des enfants, les sols sont à changer.

Le devis présenté de 2 761€ HT permettra de remplacer les sols de l'aire de jeux et un poteau du portique.

L'entreprise qui a fait le devis assure déjà l'entretien du parc de jeux.

Cet investissement sera prévu au budget 2025 de la commune. La commission travaux demande au conseil municipal de se prononcer sur ce devis afin d'anticiper une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-21 : Demande de subvention achat matériel technique

Le bon fonctionnement des ateliers municipaux nécessite l'achat de matériels techniques comprenant un extracteur de poussière pour 641.02€ HT, un taille-haie pour 629.30€ HT et une tronçonneuse pour 475.30€ HT.

Le total de ces achats est de 1 745.62€ HT.

La somme est prévue au budget primitif de la commune. Une demande de subvention doit être initiée auprès du conseil départemental.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-22 : Demande de subvention poteau incendie

La commune doit se doter d'un poteau incendie qui sera situé au quartier de Négra. C'est une obligation. Un devis a été demandé au Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA). Le devis est d'un montant de 5 554.17€ HT soit 6 509.97€ HT. Une demande de subvention doit être initiée auprès du conseil départemental.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-23 : Demande de subvention matériel cantine

La cantine scolaire doit renouveler une partie de son matériel. Il convient d'acheter trois étagères multi-usages, trois tringles de cuisine inox, une échelle alimentaire, une housse pour l'échelle pour un montant de 906.17€ HT. Ce renouvellement de matériel doit permettre à la cantinière de travailler dans des conditions optimales.

Une demande de subvention doit être initiée auprès du conseil départemental. Ces achats seront inscrits au budget 2025.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-24 : Pool-routier – révision libre enveloppe voirie

Le chemin de Goudet a été refait début juin.

Afin de pouvoir réaliser les travaux du chemin de Goudet, il est nécessaire d'utiliser la procédure de révision libre de l'enveloppe voirie. En effet, le montant des travaux de 140 065€ dépasse de 4 932€, le montant

restant du pool routier. Cette somme sera déduite du montant des Attributions de compensation.

Le conseil municipal doit prendre une délibération afin d'acter cette décision auprès de Terres du Lauragais.

Approbation à l'unanimité des présents.

Commissions

Cimetière : Afin de pouvoir entamer la procédure d'abandon des tombes, la commission cimetière s'est réunie à de nombreuses reprises sur place et à la mairie pour recenser les emplacements à reprendre. Il y a environ 150 concessions concernées. La mairie doit

acheter des panneaux d'information à positionner sur chaque emplacement afin d'informer les familles et un travail administratif doit être fait afin d'établir des procès-verbaux de constatation d'abandon. Ce travail reprendra à la rentrée scolaire.

Questions diverses

Contrat prévoyance et santé : la commission finance se réunira en septembre 2024.

Séance du 16 septembre 2024

Pouvoirs :

Y. Pradel a donné pouvoir à S. Gasc

C. Bandiera a donné pouvoir à N. Fauré

B. Larroche a donné pouvoir à P. Carrière

P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer

Conseillers absents excusés : A. Criado

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du compte rendu du 10 juin 2024

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-25 : Budget- décision modificative 1

Afin de régler la facture d'achat des ordinateurs de l'école et de l'ALAE installés fin juin 2024, il convient d'ajouter 350 € au montant initial de 3200 € prévu au budget 2024.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-26 : TD – convention de mise à disposition de l'animateur sportif

La Communauté de Communes des Terres du Lauragais met à disposition de la Commune de Montesquieu-Lauragais, Monsieur Georges ASTRIC, titulaire du grade d'Éducateur territorial des APS principal de 1ère classe pour une durée hebdomadaire de travail de 2,52 heures. Il est mis à disposition en vue d'exercer les fonctions d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives durant les heures scolaires. Le fonctionnaire est mis à disposition de la Commune de Montesquieu-Lauragais à compter du 01/01/2024, pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par reconduction expresse à raison de 2,52 heures hebdomadaires. Terres du Lauragais verse au fonctionnaire mis à disposition la rémunération correspondant à son grade. Le montant du remboursement est établi au prorata de la quotité de travail accompli par l'agent de la Communauté de Communes au bénéfice de la Commune. Le remboursement par la Commune de la mise à disposition du service fait l'objet d'un versement trimestriel dès que celui-ci est connu. Une régularisation intervient dans les deux mois suivant la date d'adoption du compte administratif de la Communauté de Communes. Le conseil municipal doit permettre à M. le Maire de signer la convention avec Terres du Lauragais.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-27 : TD – Modification des statuts

Terres du Lauragais a apporté des modifications aux statuts des compétences transférées concernant la petite enfance, l'insertion et le tourisme. Le document comportant les modifications a été adressé aux conseillers municipaux en amont du conseil municipal.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur la mise en conformité des statuts et sur la révision des contours de la compétence culture de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-28 : TD – Ouvrage d'art

En juin 2019, la remise du rapport de la mission d'information du Sénat sur la sécurité des ponts a fait apparaître une méconnaissance des ponts des communes. 20% de ces ouvrages présenteraient des pathologies structurelles et ce rapport préconise l'établissement d'un plan « Marshall » pour leur remise en état.

Le 15 décembre 2020, le gouvernement annonce un programme de 40 M€ consacré aux ponts des petites communes dans le cadre de France Relance.

Une 1ère campagne (2021-2022) permet de recenser, reconnaître et évaluer les ouvrages pour les communes qui se sont déclarées volontaires auprès du CEREMA : 28 communes de la communauté de commune de Terres du Lauragais inscrites. Cette démarche a permis d'établir et transmettre à ces communes un « carnet de santé » par ouvrage d'art.

Suivant cette 1ère campagne, un programme national de travaux des ponts 2023 – 2025 est établi présentant un budget de 35M€ avec un taux de subvention jusqu'à 60%.

En parallèle la communauté des communes initie une inspection détaillée des 7 ouvrages d'art déclarés altérés par un défaut majeur lors de cette 1ère campagne du CEREMA. Cette étude (GETEC) permet d'établir un programme et un premier budget de travaux : 7 communes pour 7 ouvrages concernées : (Auriac/Vendinelle, Lanta, Loubens Lauragais, Montesquieu Lauragais, Montgaillard Lauragais et Rieumajou/Avignonet Lauragais).

Montesquieu-Lauragais est concernée par le pont sur les Mals au hameau des Thomases. L'estimatif des travaux s'élève à 200 400 € (dont 44 400 € de frais d'études). Depuis une 2ème campagne (2023-2025), a été lancée par le CEREMA pour d'autres communes volontaires pour identifier et classer l'état de leurs ouvrages d'art. Les communes éligibles sont des communes de moins 10 000 habitants et moins de 3M € de potentiel fiscal. Les visites sur site sont en cours par des bureaux d'études mandatés par le CEREMA. Une deuxième liste de ponts déclarés altérés par un défaut majeur pourrait être présentée.

Le maire soumet au vote une délibération de principe afin de lancer les études et le dépôt du dossier auprès du CEREMA pour l'obtention de la subvention.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-29 : Finances – demande de subvention pour l'aménagement d'une salle d'archives

La salle actuelle des archives ne répond pas aux normes pour la conservation et la sécurité des documents.

Une réflexion est lancée pour aménager les combles de la mairie en nouvelle salle des archives.

Un devis a été fait par l'entreprise Systemplac pour un montant de 12933 € HT, soit 15519.60 € TTC.

Il convient de demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-30 : Finances – régularisation d'opérations budgétaires

Le trésorier public propose d'apurer certains comptes selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans la note du 6 mai 2019 relative aux « modalités de régularisation des comptes 454x, 456x, et 458x non justifiés ».

Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

Il faut une décision motivée (recherches infructueuses) de l'assemblée délibérante autorisant le comptable à passer les écritures de régularisation suivantes :

- Débit c/4582199 / Crédit c/4581199 pour 2.544,91 €
- Débit c/4582214 / Crédit c/4581214 pour 128.043,54 €
- Débit c/1068 / Crédit c/4581199 pour 16.381,39 €
- Débit c/1068 / Crédit c/4581214 pour 280.235,74 €
- Débit c/458299 / Crédit c/1068 pour 17.930,88 €

Les écritures seront enregistrées dès transmission de la délibération.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-31 : Personnel communal - assurance statutaire

- Agents affiliés à l'IRCANTEC (-28h hebdo et contractuels) :

Le taux de calcul de la prime d'assurance était contractuellement fixe pour les exercices 2022 et 2023. Pour les années suivantes, le contrat groupe d'assurance statutaire comporte une clause contractuelle de révision

de ce taux basée sur les résultats du contrat groupe en termes de sinistralité.

Le titulaire du contrat groupe par application des dispositions contractuelles et au regard des résultats, a proposé une évolution comme suit :

Risques couverts	Taux 2022 2023	Taux 2024	Taux 2025
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt Congé de grave maladie Maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/ accueil de l'enfant Accident et maladie imputables au service	0,60%	0,60%	0,72%

- Agents affiliés à la CNRACL (titulaires +28h hebdo) :

Cette assurance couvre les risques afférents aux agents (affiliés à la CNRACL), notamment les risques décès et accident et maladies imputables au service, les accidents et maladies non imputables au service et les maladies ordinaires avec une franchise de jours fermes par arrêt. Elle comprend plusieurs choix en fonction du nombre de jours pour la franchise.

Le titulaire du contrat groupe, par application des dispositions contractuelles et au regard des résultats, a proposé que les taux soient maintenus pour l'année 2025.

	Taux 2022 2023	Taux 2024	Taux 2025
choix 1 (franchise de 10 jours)	8,18 %	10,23 %	10,23 %
choix 2 (franchise de 20 jours)	6,03 %	7,54 %	7,54 %
choix 3 (franchise de 30 jours)	5,27 %	6,56 %	6,56 %
choix 4 (sauf maladie ordinaire)	3,20 %	4,00 %	4 %
choix 5	1,59 %	1,99 %	1,99 %

La commune a voté le choix 3 pour 2022, 2023 et 2024.

Proposition d'acter l'évolution du taux de la prime d'assurance IRCANTEC et de rester sur l'option 3 pour l'assurance des agents CNRACL.

Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération n°2024-32: Personnel communal – création d'un emploi d'un agent d'animation

Depuis le 01/10/2023, un agent contractuel est venu renforcer l'équipe de l'ALAE pour une durée hebdomadaire de 16h34 (16.57).

Il convient de délibérer pour que ce poste devienne pérenne :

- création d'un poste d'adjoint d'animation pour 17h34 (17.57) à compter du 01/12/2024 (besoin d'une 1h supplémentaire).

Approbation à l'unanimité des présents. P. Carrière ne prend pas part au vote.

Commissions

- Commissions cimetières : l'inventaire des tombes comportant des signes d'abandon a été réalisé par Muriel Lacherroy, Anne Andouard, Thérèse Escot et Denis Amiel, avec un accompagnement administratif de la secrétaire de mairie. Un envoi de courrier avec accusé de réception aux ayants droits s'ils sont connus précisant le jour et l'heure de la visite permettant de constater l'état d'abandon doit être réalisé courant septembre. À partir de la date d'envoi, une procédure réglementaire permettra la reprise des concessions réellement abandonnées courant 2026. Cette procédure concerne 152 tombes.

Questions diverses

- Quartier de Barreils : les riverains ont alerté le secteur routier du conseil départemental, par courrier, concernant la problématique de la vitesse excessive sur la départementale au niveau de Barreils. Une réunion a été organisée sur site entre le secteur routier et les riverains. Les riverains demandent l'abaissement de la vitesse à 50 km/h et une signalétique adaptée. Le conseil départemental ne peut pas abaisser la vitesse car la route est hors agglomération. Il devrait faire des propositions d'aménagement de type bandes rugueuses avec une signalétique. À ce jour, aucun aménagement n'est acté.

- Commission PCS : Cimon Donnadiou présente le tableau du PCS qui identifie les rôles de chaque élu dans la gestion de crise. La PCS sera finalisé prochainement et envoyé aux organismes concernés.

Cérémonie de la Victoire et de la Paix 11 novembre 1918

La commémoration du 106^{-ème} anniversaire de l'armistice du 11 Novembre 1918 s'est déroulée au monument aux Morts, réunissant les habitants de Montesquieu-Lauragais et les élus du conseil municipal.

M. le Maire a donné lecture du message du Ministre des armées, et de la secrétaire d'État auprès des armées :



« C'était il y a 106 ans, en 1918. À la 11ème heure du 11ème jour du 11ème mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrenent les notes du « cessez-le-feu »

Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui. Leur vie, c'était : « marcher, marcher encore, marcher quand même à demi-mort de fatigue, trempé jusqu'aux os, transi de froid ou bien épuisé de chaleur et de soif dans l'air embrasé d'une journée torride (...). Gravier la pente du terrain sous le lourd fardeau du sac, charger baïonnette au canon dans le sifflement des balles, le crépitement des mitrailleuses et le mugissement des obus. Combattre le jour, combattre la nuit, veiller toujours ; mourir obscurément dans le sillon d'un labour »



Accompagnés par l'orchestre Briqu'a Brass de Montesquieu-Lauragais, les enfants de l'école ont entonné la Marseillaise. C'était une initiative de Monsieur le Maire et de Mr le directeur de l'école qui a organisé quelques semaines auparavant des répétitions en vue de cette commémoration.



M. le Maire, Rani MAHCER a remercié chaleureusement toutes les personnes présentes.

Contexte Historique :

Le dernier soldat français tombé sur le champ de bataille.

Le 11 novembre 1918, la France et l'Allemagne signent l'armistice. Il est 5h15. Mais les hostilités ne cessent pas immédiatement, car l'état-major français décide d'attendre symboliquement onze heures, en ce onzième jour du onzième mois, pour faire taire la fureur des combats.

À 10h50, soit 10 minutes avant la fin des hostilités, le soldat de première classe Augustin Trébuchon tombe au combat à Vrigne-Meuse dans les Ardennes.

Né le 30 mai 1878, ce fils de cultivateur du Gévaudan, avait combattu pendant quatre années au front comme agent de liaison dans le 145^e régiment de la 163^e division d'infanterie. Il était présent à toutes les grandes offensives : Verdun, le Chemin des Dames, la deuxième bataille de la Marne.

Le 11 novembre 1918, Augustin Trébuchon, âgé de 40 ans, alors qu'il porte un message à son capitaine, est tué par un tir de mitrailleuse. Il était 10H50.

Cartes électeurs des jeunes de 18 ans

Cette année, nous avons le plaisir d'inviter les jeunes citoyens à participer à une cérémonie spéciale au cours de laquelle leur carte électorale leur sera remise. Cet événement se déroulera lors de la présentation des vœux à la population, le 24 janvier 2025.



Encourager nos jeunes électeurs à exercer leur droit civique est une priorité. À ce titre, j'invite vivement celles et ceux qui ne se sont pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune à le faire dans les plus brefs délais. Pour toute information ou inscription, le secrétariat de la Mairie est à votre disposition.

Incidivités

Nous déplorons vivement les récents actes d'incivilité survenus dans notre commune.

Le vendredi 29 novembre, un incendie volontaire a été allumé dans la poubelle des sanitaires publics, ainsi que dans un conteneur à ordures situé à proximité de la mairie. Ces dégradations sont inacceptables et auraient pu entraîner des conséquences bien plus graves pour les bâtiments publics et leurs environs.



De plus, nous avons constaté la fracture du portail du terrain de tennis, un acte de vandalisme plus ancien mais tout aussi déplorable.

Récemment, le jour même où le crépis du muret du parc a été réalisé, une marque a été constatée.



Nous appelons chaque citoyen à respecter les biens publics, qui appartiennent à l'ensemble de la communauté. Si vous êtes témoin de comportements suspects, nous vous encourageons à les signaler rapidement.

Ensemble, préservons et protégeons notre cadre de vie.

Goûter de Noël : un moment convivial pour les aînés Montesquiens



Le samedi 15 décembre, la municipalité a convié les aînés Montesquiens à un goûter de Noël chaleureux, organisé dans la salle des fêtes. Cette belle initiative a offert une occasion précieuse de se retrouver et d'échanger dans une ambiance conviviale.

À cette occasion, les participants ont reçu le traditionnel colis de Noël, offert par la municipalité dans le cadre du CCAS. Ce cadeau comprenait des produits régionaux soigneusement sélectionnés par le Comptoir d'Isatis, ravissant ainsi les papilles de chacun.

En tout, 81 personnes ont bénéficié de cette attention, parmi lesquelles 21 couples. Les personnes n'ayant pas pu participer au goûter étaient conviées à retirer leur colis en mairie jusqu'à fin janvier 2025.



Cimetière : procédure de rétrocession des tombes

La procédure de rétrocession des concessions funéraires abandonnées a débuté en septembre 2024.

L'inventaire des tombes comportant des signes d'abandon a été réalisé par une commission constituée de Muriel Lacherroy (conseillère municipale), et de Anne Andouard, Thérèse Escot et Denis Amiel (bénévoles), avec un accompagnement administratif de la secrétaire de mairie

La notion de "signes d'abandon" est très vaste et englobe des éléments tels que des plaques fissurées, entre autres. Cette procédure a donc pu susciter des interrogations légitimes et choquer certaines familles, qui n'ont pas hésité à exprimer leur mécontentement auprès du secrétariat de la mairie, ce qui peut être compréhensible.



Par contre, il est profondément choquant de constater que certaines personnes, animées par un total manque d'intelligence et de respect, ont pu déplacer des panneaux sur des tombes de personnes décédées récemment. Ces actes sont non seulement un affront à la mémoire de ces personnes, mais aussi un véritable manque de considération pour les valeurs de respect, d'honneur et de dignité qui devraient guider notre société.

06/09
2024

- Courrier avec accusé de réception adressé aux ayants droits connus précisant le jour et l'heure de la visite permettant de constater l'état d'abandon.

16/102
024

- Visite au cimetière afin de constater l'état d'abandon => procès-verbal rédigé pour 152 concessions considérées abandonnées.
- Pose de panneaux devant chaque tombe identifiée pour informer les familles et les inviter à se rapprocher de la mairie.
- Notification du constat d'abandon par courrier avec accusé de réception à la famille avec mise en demeure de remettre la concession en état.

02/12
2024

- 2ème affichage des procès-verbaux devant la mairie et le cimetière prenant en compte les retours des familles

18/01
2025

- 3ème affichage des procès-verbaux devant la mairie et le cimetière.

1 an

- Une liste des concessions abandonnées et constatées est tenue à la mairie. Elle est déposée à la préfecture. Une inscription à la porte du cimetière indique où elle peut être consultée.

18/02
2026

- Notification d'un nouveau procès-verbal aux intéressés.

18/03
2026

- Saisie du conseil municipal pour valider la reprise des concessions.
- Publication et notification d'un arrêté prononçant la reprise des concessions.

18/04
2026

- Exhumation des restes des personnes enterrées et réinhumation dans l'ossuaire communal. Enlèvement des monuments.

Adressage : révision sur la commune

Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la [loi 3DS](#) (loi pour la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification) [n° 2022-217 du 21/02/2022](#)). Le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits. Cette mesure vise à améliorer l'efficacité des services publics. Elles seront conformes aux besoins des **différents acteurs**, comme par exemple **les secours** ou les opérateurs en charge du déploiement de la fibre optique.



▪ Révision des adresses sur la commune :

Un travail de révision de l'adressage est en cours de finalisation sur la commune. Ce projet concerne exclusivement le territoire communal en dehors du village. La décision d'adopter une nouvelle numérotation métrique a été prise, entraînant ainsi la création de nouvelles voies.

▪ Consultation de la population :

Au début de l'année 2025, des courriers seront envoyés aux habitants concernés afin de leur communiquer leurs nouvelles adresses. Une réunion publique sera également organisée pour présenter le projet en détail et répondre aux éventuelles questions.

▪ Délibérations du conseil municipal :

À la suite de la consultation de la population, le conseil municipal prendra les délibérations nécessaires pour valider les numéros et noms des voies. Cette étape permettra d'officialiser les nouvelles adresses auprès de la préfecture et des services des impôts.

▪ Actions à l'issue de l'arrêt des adresses :

• **Changement d'adresse auprès des organismes :** Une procédure simplifiée sera transmise aux habitants pour effectuer le changement d'adresse auprès des différents organismes via la plateforme [Service-Public.fr](#). Cela inclut les fournisseurs d'énergie, la sécurité sociale, les services fiscaux, ainsi que les services chargés des cartes grises, entre autres.

• **Fourniture des plaques de numéros :** La municipalité fournira gratuitement les plaques de numéro correspondant à la nouvelle numérotation. Les habitants seront responsables de leur installation, suivant des recommandations précises.

• **Installation des nouveaux panneaux de voirie :** La pose des panneaux signalétiques sera assurée par la municipalité.

▪ Exemple de nouvelle adresse :



Exemple pour le lieu-dit « Les Pujols »

Monsieur DUPONT
« Les Pujols »
1050 Route de Beaulieu
45150 SAINT-MARTIN

Exemple pour le lieu-dit « Ponties » avec création d'une nouvelle impasse

Monsieur DURAND
« Ponties »
380 Impasse de Ponties
45150 SAINT-MARTIN

École Marius Isar

Rentrée 2024
Effectifs

École



Cantine / ALAE



■ École : sortie à la halle aux grains

Vendredi 15 novembre 2024 les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont assisté au conte musical « le violon magique » à la Halle aux Grains de Toulouse.



Elodie Fondacci (autrice et conteuse), nous a raconté les aventures de Sacha, un enfant habitant un royaume dans lequel le soleil ne se levait plus depuis longtemps, et qui, grâce au violon magique donné par son grand-père et avec l'aide de plusieurs personnages rencontrés sur son chemin, va de nouveau faire briller l'astre autrefois disparu.

Les musiciens du Sirba Octet, qui interprètent des musiques traditionnelles d'Europe de l'est, ainsi que l'orchestre du Capitole, ont accompagné avec brio les aventures de Sacha.

Chacun a pu apprécier la magie du spectacle.



■ Alae : activité handball

Depuis septembre, l'accueil de loisirs propose une activité adaptée du handball « BabyHand », financée par la mairie.

Les enfants des sections de CP et CE ont pu découvrir cette activité grâce à un intervenant du club de hand-ball de Villefranche de Lauragais. Ils ont pu bénéficier de 12 séances jusqu'à Noël.

Chaque séance est présentée aux enfants sous forme de petites histoires imaginaires dont ils deviennent les acteurs. Les enfants, par des jeux avec des consignes simples, développent la coopération, la motricité ainsi que la coordination.



À partir de janvier, 12 séances seront proposées principalement aux enfants de CM sur la pause méridienne



Portrait de Magali, cuisinière de la cantine scolaire de Montesquieu- Lauragais

Après avoir ravi les papilles des Montesquiriens et Montesquiriennes ainsi que des habitants du Lauragais pendant de nombreuses années au restaurant du Vieux-Four, de 2003 à 2009, Magali est aujourd'hui responsable de la cantine scolaire de l'école Marius Izard.

Cami de Roundo : Magali, peux-tu te présenter ?



Magali : Je vis à Vieilleville après avoir habité à Montesquieu. J'ai travaillé pendant 9 ans au foyer de vie Pierre Henri à Baziège, puis j'ai repris la gestion du restaurant Le Vieux Four pendant 7 ans. Ensuite, j'ai poursuivi ma carrière dans le milieu hospitalier à l'hôpital Marchand où j'ai travaillé 7 ans dans les cuisines. Depuis le 8 janvier 2024, j'ai rejoint l'équipe municipale en tant que responsable de la cantine scolaire de Montesquieu.

Cami de Roundo : Magali, peux-tu nous raconter une journée typique à la cantine ?

Magali : Ma journée commence dès 7h du matin. Je vais d'abord chercher le pain frais chez l'artisan boulanger d'Ayguésvives. De retour à la cantine, je prépare les ingrédients et organise les menus du jour. Tout est préparé sur place avec des produits frais. Ce qui me plaît ici, c'est de pouvoir offrir une cuisine simple mais de qualité.

Cami de Roundo : Quelle est ta spécialité ?

Magali : J'essaie de tout préparer « maison » autant que possible, mais ma véritable passion, c'est la pâtisserie. Nous travaillons avec des produits de saison et, autant que faire se peut, des produits locaux. Par exemple, nous avons la chance de pouvoir nous approvisionner régulièrement auprès des producteurs locaux pour les légumes.

Ce qui est le plus important pour moi, c'est que les enfants mangent équilibré et prennent plaisir à manger. C'est un vrai défi, car l'école doit respecter des normes nutritionnelles strictes, mais je m'efforce de rendre chaque plat appétissant et, surtout, différent de ce qu'ils peuvent trouver dans les cantines industrielles. Les menus varient avec des classiques revisités et des plats régionaux, comme des lasagnes ou des tartes aux fruits de saison. Et bien sûr, je m'adapte aussi aux régimes alimentaires spécifiques de certains enfants.



Cami de Roundo : T'arrive-t-il de douter ?

Magali : Non, chaque jour est une nouvelle aventure. Parfois, il faut gérer des imprévus, mais j'ai appris à trouver des solutions pour que tout soit prêt à l'heure. Et il n'y a rien de plus gratifiant que de voir le sourire des enfants quand ils viennent chercher leur assiette. Cela n'a vraiment pas de prix.



Cantine : repas de Noël

Le repas de Noël à la cantine, qui a eu lieu le **mardi 17 décembre**, a été un véritable succès, empreint de joie et de convivialité.

Les enfants et les adultes ont pu savourer un **délicieux menu préparé par Magali**, composé de mets festifs et gourmands.

Le foie gras a ouvert le repas, suivi d'un roll de poulet et à la dinde, accompagné d'un savoureux fromage comté. En garniture, des pommes dauphines ont régalé les convives, et le repas s'est conclu en beauté avec un entremet à la vanille agrémentée de fruits rouges réalisé par Magali

Un moment chaleureux et délicieux pour fêter la période de Noël !



La bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte le **mercredi de 16h30 à 18h**.

En plus de venir chercher ou ramener des livres, les plus petits peuvent participer à des ateliers créatifs tels que le dessin.

Le vendredi, elle est ouverte de 16h à 18h30.

Depuis 2 ans, en collaboration avec Terre du Lauragais, la bibliothèque propose de **nouvelles animations culturelles** :

- Deux fois par an, des ateliers « **jeux de société** », ouverts à tous, sont réalisés. Petits et grands peuvent se réunir pour un moment convivial et intergénérationnel.
- Le Vendredi 6 décembre, la bibliothèque a proposé aux élèves de l'école élémentaire un atelier « les secrets de l'eau » animé par Délires d'Encre.



Nous essayons de renouveler régulièrement notre proposition de livres. Alors n'hésitez pas à franchir la porte vous trouverez certainement un livre qui vous convient.

Nous souhaitons remercier Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour leur soutien qui nous permet de renouveler notre stock de livres.

Les bénévoles de la bibliothèque municipale

News de nos amis 4L TROPHISTES

Grâce à l'interview publiée dans notre journal de juillet 2024, l'association **4L TROPHISTES** a réussi à atteindre le montant nécessaire pour son budget.

Manuel et Paul remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cet objectif par leurs dons et leur précieux soutien.

Ils sont désormais prêts à relever les défis qui les attendent et à apporter leur aide humanitaire lors de cet événement annuel au Maroc.





Compostage : initiative de Terres du Lauragais

Depuis le 1 janvier 2024, tous les ménages doivent disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants), afin de les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle.

Les collectivités territoriales doivent proposer des solutions permettant d'effectuer ce tri à la source.

La Communauté de communes des Terres du Lauragais vous propose plusieurs solutions, en fonction de votre situation.

Pour les particuliers avec un jardin : des composteurs sont proposés par Terres du Lauragais. Vous pouvez contacter nos ambassadeurs du tri par mail à ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr ou par

téléphone au 07 85 60 56 74 ou 06 45 73 17 08.

Ces composteurs sont disponibles auprès de nos ambassadeurs du tri, tout au long de l'année, à prix coûtant. La Communauté de communes des Terres du Lauragais participe à hauteur de 15€ pour l'achat d'un de ces composteurs (dans la limite d'un par foyer).



Composteur rond en plastique (280L)



Composteur en bois (300L) fabriqué par un ESAT



Bio-seau (7L) pour stocker vos déchets

Le compostage, comment ça marche ?

Processus

Le principe du compostage est de reproduire l'humus naturel, par un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes : **les décomposeurs**.

Pour obtenir un bon compost, il faut que les décomposeurs (vers de terre) soient dans de **bonnes conditions**. Trois principes doivent être respectés :

1. J'apporte un mélange équilibré entre **des déchets verts (azotés)** et **des déchets bruns (carbonés)** ;
2. J'apporte **de l'humidité**. En temps normal, **l'humidité apportée par les aliments suffit**, mais par temps très sec, **il est bon d'arroser** son compost ;
3. J'apporte **de l'oxygène**.

J'aère mon compost en le remuant à l'aide d'une **fourche** ou d'un **brass'compost**.

Geste clés

1. Je **vide mon bioseau** ;
2. J'ajoute un **bioseau de brun** (matière carbonée) ;
3. J'**aère** le tout.

Pensez de temps en temps à **surveiller** votre composteur.

Si des nuisibles s'y nichent : ne paniquez pas. Il suffit de bien mélanger pour détruire leur habitat.

Contenu

Techniquement, **toutes les matières organiques** se compostent.

Certaines doivent cependant être compostées **avec précaution**.

Pensez bien à vérifier au dos du livret les déchets acceptés.

<https://www.terres-du-lauragais.fr/fr/repertoire-des-actualites/compostage-tri-a-la-source-des-biodechets.html>

DANS MON COMPOSTEUR, JE PEUX METTRE...

AVEC PLAISIR !

Déchets carbonés :

- Écorces, branches (broyées)
- Paille
- Coquilles de fruits secs
- Mouchoirs, serviettes papiers
- Coquilles d'œuf (broyées)
- Marc de café

Déchets azotés :

- Fleurs coupées
- Restes/épluchures de fruits et légumes
- Restes de repas cuits ou préparés
- Filtres de thé
- Feuilles d'arbre
- Tontes de gazon

EN PETITES QUANTITÉS !

- Ail
- Agrumes
- Aliments d'origine animale (viande, poisson, laitage)

NON, MERCI !

- Mégots de cigarettes
- Sable
- Charbon de bois (pour le barbecue)
- Plastiques, métaux, verres
- Poussières d'aspirateur
- Tissus synthétiques
- Terre
- Bois traités
- Couches de bébés

SECTEURS CENTRE ET SUD
 Une question ? Contactez nos ambassadeurs du tri.
ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr
 06 45 73 17 08 | 07 85 60 56 74

Canalathlon 2024

Un Canalathlon sous un ciel radieux : retour sur la 5ème édition du défi multisports à Montesquieu-Lauragais.



Le samedi 5 octobre 2024, la 5ème édition du Canalathlon a rencontré un franc succès, réunissant plus de 300 participants pour une journée à la fois sportive et conviviale, sur les magnifiques Terres du Lauragais.

Sous un soleil éclatant et des températures idéales, cette édition a mis en valeur le sport, la nature et le patrimoine local, offrant à tous une expérience inoubliable.

Les participants ont débuté l'aventure au lac de la Thésauque avec une course à pied de 2 km, suivie d'une longue balade en VTT de 24 km, en grande partie le long du canal du Midi, **pour rejoindre le village de Montesquieu-Lauragais, où les attendaient des stands de ravitaillements bien mérités !**

Là, l'un des moments forts de la journée les attendait : **une course d'orientation dans les ruelles pittoresques du village.** Par équipes de 4, les athlètes ont dû retrouver des balises cachées dans des lieux emblématiques du village, mêlant performance sportive et découverte du patrimoine local. Cette épreuve a mis à l'épreuve leur sens de l'orientation et leur esprit d'équipe.

Après cette étape, les participants ont repris leur VTT pour 10 km supplémentaires, avant de



finaliser cette journée par un ultime défi en canoë sur les 3 derniers kilomètres, retournant au lac de la Thésauque.

L'ambiance était à la fois compétitive et festive. Plusieurs équipes ont transformé le Canalathlon en un véritable défilé de costumes créatifs : champignons, canards, Schtroumpfs... La bonne humeur était omniprésente et a ajouté une touche de fantaisie à l'événement.

Cette édition a une nouvelle fois prouvé que sport, nature et patrimoine peuvent se conjuguer pour offrir une expérience unique.

Mention spéciale pour les équipes de Montesquieu-Lauragais qui ont terminé en tête à l'issue de la course en VTT de 24 km, pressées de retrouver leur village ! 1ère place pour l'équipe composée de Yohan Pradel, Alexandre Buc et Anthony Gasc, tandis que la 2ème place a été occupée par les jeunes athlètes du triathlon de Villefranche-de-Lauragais, emmenés par Anna Gamiette. Bravo à eux, ainsi qu'à tous les participants, pour leur performance et leur esprit d'équipe !

Le Canalathlon 2024 a ainsi été un événement marquant, à la fois sportif et festif.



Nous remercions chaleureusement les propriétaires qui ont bien voulu autoriser le passage des participants sur leurs propriétés, ainsi que sur les chemins et bandes enherbées agricoles.

Le comité des fêtes



Après une belle année, marquée par une fête de la Saint-Jacques aux couleurs du Brésil, qui fût ensoleillée et chaleureuse avec le spectacle Brésilien « Fantasia », le comité des fêtes a l'honneur de vous annoncer qu'un nouveau bureau présidé par Patrick Pradel a été élu lors de l'assemblée générale du 12 octobre 2024.



Cette nouvelle équipe s'évertuera à être aussi efficace et réactive que la précédente et nous remercions Magali Albiges pour ces belles années au comité des fêtes.

Nous avons pour souhait de faire vivre notre village et nous vous proposons deux nouveaux événements : une **soirée choucroute** dans la salle des fêtes qui aura lieu le 5 avril 2025 et, pour celles et ceux qui sont à l'affût des bonnes affaires, nous vous proposons un **vide-grenier le 29 juin 2025** sur la place du village autour du marronnier. La **fête de la Saint-Jacques** sera de retour en juillet avec une nouvelle programmation.

Nous comptons sur vous et nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2025 pleine de joie et de festivités.
Très amicalement, Le Comité des Fête

Gymnastique Montesquirienne



L'association Gymnastique Montesquirienne, a effectué sa rentrée avec un nombre d'adhérent.es en légère progression (59 adultes et 24 enfants). On peut aussi noter un rajeunissement des participant.es et une forte assiduité à tous les cours.

Ceci s'explique peut-être par le désir de profiter au maximum de la dernière année d'activité de Brigitte, notre professeure, qui arrêtera ses activités en juillet 2025. **Nous recherchons activement un ou une remplaçant.e pour la rentrée 2025.**

Nous vous rappelons les horaires et les tarifs pour cette année.

Horaires des cours et tarifs

Lundi : 18h30-19h30 et 19h30-20h30 pour la gym cardio

Mardi : 10h30-11h30 pour la gym douce et la gym nature en alternance

Jeudi : 17h30-18h30 et 18h30-19h30 pour la gym douce et 19h30-20h30 pour la gym cardio.

Mardi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30 : gym "enfants" (selon, l'âge)

Les tarifs de cette année, votés en assemblée générale en janvier, sont :

- 165 euros pour un adulte (qui donne accès à tous les cours)

Vous pouvez nous nous contacter par message à notre adresse électronique :

gymnastique.montesquieu@laposte.net

Nous proposons un premier cours d'essai gratuit.

N'hésitez pas à en profiter !

Il est possible, pour les adultes uniquement, de s'inscrire à tout moment, le tarif étant adapté au nombre de mois restant avant la fin des cours

Notre assemblée générale annuelle aura lieu le 16 janvier 2025 au cours de laquelle nous renouvellerons le bureau de l'association.

Le bureau

Sophie Cheloudtchenko (présidente)

Sarah Mahcer (trésorière)

Bernard Thon (secrétaire)

Et notre professeure :

Brigitte Génolini

Association de Danse SD SWING



L'Association SD SWING a démarré sa saison 2024/2025 le 17 septembre. L'engouement lors de cette rentrée ne s'est pas démenti, près de 70 élèves répartis en 3 cours les mardi et mercredi, en rock, lindy hop et salsa, débutants ou confirmés.

La première soirée dansante, **le samedi 12 octobre** a réuni une cinquantaine de participants. Dans l'après-midi un stage de balboa (danse swing des années 1920) avait rassemblé durant deux heures une vingtaine de participants avec Andi, professeur bien connu des danseurs toulousains, qui a initié cette danse venue des Etats-Unis, aux rythmes de jazz rapide ou de charleston. En soirée, Andi a également animé une initiation au charleston, une chelloise et un madison pour rassembler tout le monde sur la piste de danse !



La dernière soirée, ouverte à tous, rappelons-le, a eu lieu **le 30 novembre**. Une cinquantaine de participants, la piste bien occupée, et une belle ambiance avec DJ Sergio aux manettes !

Enfin, l'année civile se terminant pour nos élèves mi-décembre, c'est avec une auberge espagnole que nous avons clôturé 2024 autour d'un buffet bien garni grâce au talent de chacun. Et bien sûr en pratiquant nos danses préférées, débutants et expérimentés mêlés à l'occasion.



Merci aux membres du bureau et aides bénévoles qui participent tout au long de l'année afin que tous puissent prendre du plaisir et progresser lors de nos cours et soirées.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUS, ET BONNE ANNEE 2025 !

Les Amis du Thé Dansant

Cette nouvelle année 2025 nous offre à tous l'opportunité de prendre de bonnes résolutions...

Pourquoi pas celle d'aller danser ?

Tango, Rumba, cha-cha, valse ou madison, nous vous offrons la plus tonique et sympathique ambiance des Thé Dansants environnants.

Plus facile que le rameur, plus ludique que le vélo, plus distrayant que la marche à pied, c'est bon pour le moral !

Alors, mettez-vous sur votre 31 et venez nous rejoindre en 2025 aux dates suivantes :

- Dimanche 19 janvier avec Orchestre Madison
- Dimanche 16 février avec Orchestre T'Dansant
- Dimanche 16 mars avec Bernard Gache
- Dimanche 13 avril avec Benoît Renaille

En vous souhaitant une bonne année 2025 ...



Les Amis du Thé Dansant

Présidente : Reine Lafon

Secrétaire : Irène Pinel

Trésorier : Joseph Pinel

Commissaire aux comptes : Jean Claude

Vice-présidente : Christine Thomas

Association des parents d'élèves



Contact : ape.mtq@gmail.com

L'association des Parents d'élèves a repris ses activités avec la nouvelle année scolaire...

Nous avons participé au forum des associations organisé par la mairie le 8 Septembre afin de faire découvrir l'APE aux nouveaux parents.

Notre première manifestation s'est ensuite portée sur **la fête d'Halloween** le 31/10, qui s'est tenue, cette année, sous la halle : un goûter a été proposé aux enfants ainsi qu'une buvette pour les plus grands. Des activités (coloriages, maquillage, petits jeux) ont été mises à disposition. Les enfants ont ensuite pu déambuler dans le village avec leurs parents pour récolter les traditionnels bonbons. Nous remercions les habitants du village d'avoir fait des provisions pour nos petits monstres.

L'année s'est terminée avec **la fête de Noël** : les élèves accompagnés du directeur et des maîtresses, ont chanté sur le parvis de la mairie.

Un invité surprise est arrivé pour distribuer des cadeaux aux enfants. Le traditionnel Marché de Noël, organisé en collaboration avec l'école et l'ALAE, s'est tenu sous la Halle : vente de calendriers réalisés en classe, d'objets confectionnés par les enfants à l'ALAE (cf: photo), vente de petits gâteaux, vente de livres. Parents et enfants ont pu déguster crêpes et marrons



avec un bon vin chaud servi par les membres de l'ape et les parents aidants. Nous remercions Christian Couzil et Reine qui ont bravé le froid pour la préparation des marrons.

Les membres du bureau (Année 2024/2025 – Contact : ape.mtq@gmail.com)

- Président: Cédric Fuser/Vice-présidente : Aurore Dupuis
- Trésoriers : Carole Carriere Saffon / Marion Gamiette
- Secrétaires : Gaël Hamon / Élodie Soulenq



Briqu'A Bras



Le clapotis de l'eau du Canal du Midi... Les rires bourgeois figés d'un coup de pinceau sur une toile... Une mer de canotiers sirotant de la limonade... La tentation était grande de se laisser aller à une sieste dans l'herbe...



Pour la deuxième fois, le Briqu'à Brass s'est fixé l'objectif ambitieux et poétique de faire renaître les guinguettes du bord de Marne du XIXème siècle, à l'écluse de Négra !

La **deuxième édition du Déjeuner sur l'herbe**, qui vise à allier culture musicale, art et patrimoine, s'est tenue en septembre. Proposant concerts de rock, swing, jazz ou Dixie, exposition d'artistes et restauration de qualité, le Briqu'à Brass a réussi à mettre en valeur l'écluse et sa chapelle pour en faire un site dynamique, culturel et gastronomique, et à renouer avec son histoire. Les artistes exposant de plus en plus nombreux, Marie José Maleville, Serge Grelin, Myriam Galinier, Christine Thomas, Armony MO et Isabelle Carbonel, dont l'art a illuminé l'écluse, ont participé aux côtés des musiciens, et de l'équipe des "amis du Briqu'à Brass" à la création de ce week-end chaleureux.

Prochaine édition les 20 et 21 septembre 2025 !



Mais avant cela, nous allons vous proposer :

- le **cassoulet-concert en mars**,
- la **Guinguette sous le Marronnier en juin** et peut être plus encore...

Merci à notre public, gastronome, mélomane et danseur !

L'équipe du Briqu'àBras

Théâtre

La mairie nous a ouvert le rideau en nous octroyant une salle depuis septembre 2023 pour permettre à tous de s'essayer aux joies du théâtre.

Profitons-en !

Les plus jeunes sont très enthousiastes, j'essaye de canaliser leur énergie et de les faire jouer à travers de multiples jeux de rôles. Les adultes, d'apparence plus maîtrisée, sont orientés dans des situations de la vie où l'exagération est recherchée et le rire assuré.

Je les guide, les rassure, catalyse leur capacité et on constate rapidement l'évolution de chacun.

L'objectif à terme, puisque la demande est de plus en plus présente, sera de créer une pièce et de la jouer.



En attendant, amusons-nous....

Cours en fin de journée - Contact : alain9bastien9@gmail.com

Ensemble William Maurer

Le 16 novembre 2024, l'ensemble William Maurer, association musico théâtrale, a organisé un concert de clavecin dans l'église de Montesquieu-Lauragais avec, au programme, des pièces baroques et des œuvres originales composées par William Maurer lui-même.

Notre association aura l'occasion de vous présenter d'autres événements prévus pour l'année 2025 avec :

- **Le 25 janvier**, un concert réunissant des instruments éclectiques tels que le clavecin, les ondes martenot, le violoncelle et l'alto.
- **Le 8 février**, un spectacle nommé « Zones de Turbulence », où un clavecin et une voix se répondent dans un duo humoristique et loufoque créé sur des chansons originales. La première sera dans la salle des fêtes à 20 h.
- La création prévue pour le mois de **juillet 2025** d'une pièce de théâtre de William Maurer intitulée « Le monde de Gigi » ; cette comédie onirique et animalesque s'inspirant du Petit Prince et des Fables de La Fontaine, est destinée à tous les publics.



Si nos événements vous intéressent, n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux : Ensemble William Maurer sur Facebook et Ewmaurer sur Instagram

Professionnels du village



Aménagement intérieur (conseil, conception, solutions home staging, événements)

- Monobulle - Juliette Lenaerts - 06.20.73.47.34
www.monobulle.com

Avoservices31 - multiservices (carrelages, petite plomberie, peinture, petite électricité...), réparations et étanchéité toiture sauf gros œuvre
 - Johan Jouret - 06 03 71 52 28 – avoservices31@hotmail.com

Coiffure à domicile - Geneviève Saffon - 05.61.81.55.09

Courtier en prêts immobiliers et assurances et crédits - rachats de crédits -
 Freddy Bobichon - 06.24.30.55.55 –
fbconseils31@gmail.com



Cap Bonbon - vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... -
 06.37.09.99.18 - capbonbon31@gmail.com

Cuisine et viennoiseries à emporter sur commande - société "Chez moi" - Lionel SEGUI - 07.89.09.10.69
chezmoi31450@gmail.fr



Paysagiste, entretien de jardin - Yoann Pradel -
yoann.pradel@hotmail.fr

06.73.48.63.27 -

Entretien espaces verts - Florian Saffon : 05.61.81.55.09
 ou 06.78.01.78.53



Entretien et création d'espaces verts élagage et abattage - société BUC

Paysages Alexandre Buc - 06.78.45.93.76 -
buc.paysages@orange.fr



Façadier (neuf, rénovation, isolation extérieure) - société Pisco Façade - Marcio Marques de

Macedo - 06.28.54.04.09 - piscofacades@gmail.com



Immobilier - conseiller SAFTI -
 06.16.18.05.97 -

franck.catala@safiti.fr



Les Gourmand'Isa - Isabelle SAFFON -
 06.66.98.80.17 - Facebook : Les gourmand'Isa - Instagram : isabellesaffon



Maison Profiteroles
www.maisonprofiteroles.fr

06 18 93 87 06 – contact@maisonprofiteroles.fr

Maison d'hôtes « Le Fleurat » - 06.40.51.37.49 -
c.nathalie66@hotmail.fr

La Bastide de Negra

Maison d'hôtes «la bastide de Négra» - 06.67.84.69.84 -

labastidenegra.fr - la.bastide.de.negra@gmail.com

Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages – société Art'Air-édition - Pascale et Marc Balty - 06.06.60.09.88 -
contact@artair.fr



MASSELIA EI - Massages à domicile Californien, Abhyanga, foot Thaï, drainage lymphatique et autres – Amélia Deseille –

06.49.87.21.60



Nouveau Mas Cantegril - Lieu de réception et d'hébergements écoresponsable.

Réception pour les particuliers et les professionnels.
 Gîte Sauge 9 pers et Gîte Cèdre 6 pers
 Guinguette le mardi sur la période estivale. - Fanny Dunoyer de Segonzac – 06. 27.02.93.08 -
mascantegril@gmail.com

Naturopathe – Myriem Catala – 06.10.53.13.69
myriem.catala@orange.fr
www.catalasantenaturopathie.fr

Sophrologue, Conseillère en Fleurs de Bach – Christine Bénazet – 06.84.66.27.87 – www.christine-benazet.fr

Énergéticienne et formatrice Reiki – Marie Reignaud – 06.28.95.85.84 – mcr32@laposte.net

Taxi - Philippe Bettinger - 06.19.55.29.97

Terrassement, assainissement – société JBF
 Jean-Bernard Filippetto - 06.60.28.36.52



Atelier publicitaire Chatenié Marquage et décors tout support –
 Thomas Chatenié www.chatenie.com - 06.50.81.03.02

Assistantes maternelles en exercice sur la commune

Christine Bénazet : 06.84.66.27.87

Marie-José Lescure : 05.34.66.42.31

Véronique Ferrer : 06.24.90.10.41

Sylvie Filippetto : 06.12.39.43.91

Blandine Merlaud : 05.34.66.19.78 ou

06.89.71.50.95

Aude Molon-Prim : 06.66.56.36.86 -

aude_prim@msn.com



Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique

Déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Ouvertes les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les pneumatiques VL sont admis.



Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.



Boîtes à lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



Feux de végétaux : rappel de l'interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du code sanitaire départemental).



Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et le risque d'incendie, le brûlage des végétaux à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Le manquement à ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever à 450 €.

Les officiers de police judiciaire peuvent réaliser ce constat.



Bienvenue aux nouveaux arrivants

Nous invitons les nouveaux arrivants à venir se présenter au secrétariat de mairie, le meilleur accueil vous y est réservé. Des informations diverses vous seront communiquées. Nous vous en remercions.

État civil pour l'année 2024

La cigogne a déposé

CAROLE	Maydenn	le 24 février
JEAN	Louise, Lyse	le 29 février
BERTRAND	Olivia, Ludivine, Marion	le 8 mai
RAMOND	Élya	le 30 août
DESPA	Daniel, Iulian	le 17 octobre

GUILBERT SCAGLIA	Thilbault	le 18 octobre
HIRSPIELER	Albert, Michel, Joseph	le 7 novembre
ZABEE	Jules	le 29 novembre
CARRIERE	Robin, Hubert, Albert	le 15 décembre

Beaucoup de bonheur aux mariés

Mme BARBET Martine et M. NOWAKOWSKI Marie	le 20 avril
Mme BERGES Laetitia et M. SEVRIN Maxime	le 18 mai
Mme SAPY Danielle et M. ROCHARD Georges	le 10 août
Mme PAGET Fanny et M. LOPEZ Laurent	le 16 août
Mme ERIT Émilie et M. GASC Anthony	le 17 août
Mme SUIN Sandra et M. SIBRA Jérôme	le 28 septembre

Ils nous ont quittés

DE BARBERA	Albert	le 24 mars
ROUAIX	Maurice	le 26 avril
MELLET	Moïse	le 1 ^{er} juin
GRIFFI	Joseph	le 1 ^{er} juin
LARROCHE	Jean, Louis	le 15 juin
BANDIERA	Giovanni	le 2 août
MANNHART	Jean	le 23 août
RODRIGUEZ	Thomas	le 25 octobre
ALVAREZ		
ANDRADRE	Sergio	le 26 novembre

Mairie et agence postale communale

Secrétariat : Tél : 05.61.81.63.45 - E-mail : contact@mairie-montesquieu-lauragais.fr

Site internet : www.mairie-montesquieu-lauragais.fr

Horaires d'ouverture au public :



	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h30	13h30 - 17h00
Mardi		13h30 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi		13h30 - 17h00

Permanence de Monsieur le maire : sur rendez-vous

Permanence urbanisme : sur rendez-vous

Services Médicaments pour les personnes isolées : Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h

Objets trouvés : adressez-vous au secrétariat de mairie

Groupe scolaire



École : 05.61.81.63.38

Cantine scolaire : 05.61.27.25.91

Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) : 06.78.00.87.30

Bibliothèque

Elle est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h, tous les vendredis de 16h30 à 18h30.

M. l'abbé Daniel Saphy

Presbytère - 19 place Gambetta - 31
290 Villefranche de Lauragais - Tél :
05.61.81.62.18

39 66 allo docteur



3966 est le numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées.



Le défibrillateur est situé sur la façade
de la mairie